

RÈGLES DE VALIDATION AUTOMATIQUE DES DONNÉES D'OBSERVATION D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES

27 mai 2020
Version 3

PRODUCTION DU DOCUMENT :
OBSERVATOIRE BATRACHO-HERPÉTOLOGIQUE NORMAND



BIODIVERSITÉ
ANBDD
AGENCE
NORMANDE
CONNAÎTRE
ET PRÉSERVER

PRÉSENTATION DE L'ARBRE DÉCISIONNEL

L'objectif de cette note est de présenter une méthodologie permettant de trier les données selon cinq niveaux de validation conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières produit par l'Observatoire de la Biodiversité de Normandie / Région Normandie (OBN) :

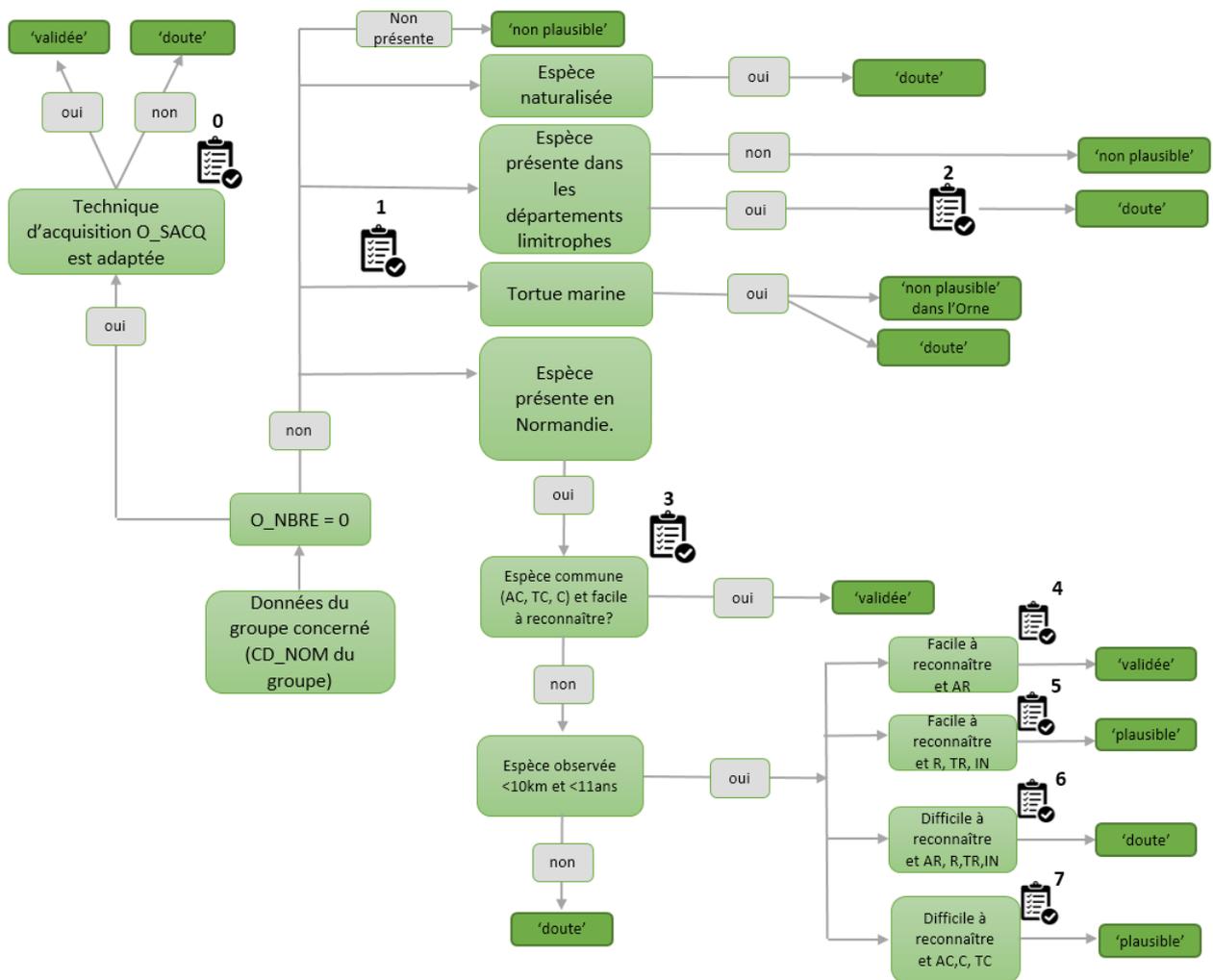
- à valider (lorsqu'aucune information ne permet de juger la fiabilité de la donnée) ;
- non plausible (espèce non présente dans la région ou les départements limitrophes ainsi que les tortues marines dans l'Orne) ;
- doute (a/ les espèces naturalisées ; b/ les espèces présentes dans les départements limitrophes mais pas en Normandie ; c/ les tortues marines, espèces exceptionnelles ; d/ les espèces assez rares à très rares ou inconnues (absentes) dans le département, difficiles à identifier et dont la localisation de l'observation se situe à moins de 10 km d'une station assez récente (moins de 11 ans) connue de la même espèce ; e/ les espèces assez rares à très rares ou inconnues et dont il n'existe pas de stations assez récentes (moins de 11 ans) et assez proches (moins de 10 km) ;
- plausible (a/ les espèces rares à inconnues (absentes), facile à identifier et dont la localisation de l'observation se situe à moins de 10 km d'une station connue de la même espèce ; b/ les espèces assez communes à très communes dans le département, difficiles à identifier et dont la localisation de l'observation se situe à moins de 10 km d'une station connue de la même espèce) ;
- validée (a/ données d'absence O_NBRE=0 si la technique d'acquisition permet de vérifier l'absence d'espèce b/ les espèces assez communes à très communes dans le département et faciles à identifier ; c/ les espèces assez rares mais faciles à reconnaître et dont la localisation de l'observation se situe à moins de 10 km d'une station connue de la même espèce ; d/ ou confirmé par un spécialiste dans le cadre d'une validation manuelle.

Les données non-plausibles, douteuses et plausibles sont validées manuellement par un spécialiste.

Pour les validations manuelles plusieurs questions peuvent se poser, si nécessaire :

- Existe-t-il des enregistrements de terrain (photos ou enregistrements sonores) ?
- Les facteurs environnementaux sont-ils cohérents (habitat, phénologie...) ?
- Quelle méthode a été utilisée pour détecter l'espèce (écoute, à vue, capture, ADNe...) ?
- Quels critères ont été utilisés pour identifier l'espèce ?
- Qui est l'observateur (est-ce un naturaliste connu dans la région ? A-t-il déjà publié et/ou transmis des données validées ?)

Après avoir répondu à ces questions et si la donnée est validée, il convient de préciser s'il s'agit d'un individu isolé ou d'une population, surtout lors de découvertes de nouvelles espèces pour un département ou pour les espèces en limite de répartition. En effet, il pourrait s'agir d'introductions involontaires (voire, volontaires) non viables qui pourraient biaiser les cartes de répartition.



LISTE 0 : TECHNIQUES D'ACQUISITION COMPATIBLE AVEC UNE DONNÉE D'ABSENCE

- Protocole POPAMPHIBIEN
- Protocole POPREPTILE

Ces protocoles prévoient plusieurs passages ciblés afin de constater une absence.

LISTE 1 : ESPÈCES INDIGÈNES OU NATURALISÉES PRÉSENTES DANS LA RÉGION OU DANS LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Liste des espèces indigènes de Normandie :

- Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris* (Laurenti, 1768)
- Triton palmé *Lissotriton helveticus* (Razoumowsky, 1789)
- Triton ponctué *Lissotriton vulgaris* (Linnaeus, 1758)
- Salamandre tachetée *Salamandra salamandra* (Linnaeus, 1758)
- Triton crêté *Triturus cristatus* (Laurenti, 1758)
- Triton marbré *Triturus marmoratus* (Latreille, 1800)
- Alyte accoucheur *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768)
- Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (Linnaeus, 1758)
- Pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* (Daudin, 1803)
- Crapaud commun *Bufo bufo* (Linnaeus, 1758)
- Crapaud épineux *Bufo spinosus* (Daudin, 1803)
- Crapaud calamite *Epidalea calamita* (Laurenti, 1768)
- Rainette verte *Hyla arborea* (Linnaeus, 1758)
- Grenouille verte commune *Pelophylax kl. esculentus* (Linnaeus, 1758)
- Grenouille de Lessona *Pelophylax lessonae* (Camerano, 1882)
- Grenouille agile *Rana dalmatina* Fitzinger in Bonaparte, 1838
- Grenouille rousse *Rana temporaria* Linnaeus, 1758
- Lézard des souches *Lacerta agilis* Linnaeus, 1758
- Lézard à deux raies *Lacerta bilineata* Daudin, 1802
- Lézard des murailles *Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)
- Lézard vivipare *Zootoca vivipara* (Jacquin, 1787)
- Orvet fragile *Anguis fragilis* Linnaeus, 1758
- Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* (Lacepède, 1789)
- Coronelle lisse *Coronella austriaca* Laurenti, 1768
- Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus* (Lacepède, 1789)
- Couleuvre d'Esculape *Zamenis longissimus* (Laurenti, 1768)
- Vipère aspic *Vipera aspis* (Linnaeus, 1758)
- Vipère péliade *Vipera berus* (Linnaeus, 1758)

Liste des espèces naturalisées (ou quasi naturalisées) en Normandie :

- Grenouille rieuse *Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)
- Trachémyde écrite (dite Tortue de Floride) *Trachemys scripta* (Schoepff, 1792)

Liste des tortues marines observées en Normandie :

Des tortues marines sont observées de manière plus ou moins exceptionnelle dans la région :

- Tortue Luth *Dermochelys coriacea* (Vandelli, 1761)
- Tortue Caouanne *Caretta caretta* (Linnaeus, 1758)

- Tortue franche *Chelonia mydas* (Linnaeus, 1758)
- Tortue de Kemp *Lepidochelys kempii* (Garman, 1880)
- Tortue Caret *Eretmochelys imbricata* (Linné, 1766)

Dans tous les cas, les données de tortues marines sont douteuses car ces espèces sont très rares, voire exceptionnelles. Les mentions dans l'Orne sont évidemment non plausibles du fait de l'absence de littoral.

Trois espèces ne sont pas présentes dans la région mais dans les départements limitrophes :

- Grenouille des champs *Rana arvalis* Nilson, 1842
- Couleuvre vipérine *Natrix maura* (Linnaeus, 1758)
- Cistude d'Europe *Emys orbicularis* (Linnaeus, 1758)

LISTE 2 : DÉPARTEMENTS NORMANDS CONCERNÉS PAR LES ESPÈCES LIMITROPHES

- **Ille-et-Vilaine** : la Couleuvre vipérine concerne la Manche
- **Mayenne** : Couleuvre vipérine concerne la Manche et l'Orne
- **Sarthe** : Couleuvre vipérine et la Cistude d'Europe (une population isolée à une cinquantaine de kilomètres de l'Orne) concernent l'Orne
- **Loir-et-Cher** : Couleuvre vipérine concerne l'Orne
- **Eure-et-Loir** : Couleuvre vipérine concerne l'Orne et l'Eure
- **Yvelines** : Couleuvre vipérine concerne l'Eure
- **Val d'Oise** : aucune espèce
- **Oise** : aucune espèce
- **Somme** : Grenouille des champs (une population isolée à une trentaine de kilomètres de la Seine-Maritime) concerne la Seine-Maritime.

Autrement dit, une donnée de Couleuvre vipérine localisée dans la Manche, l'Orne et l'Eure est considérée douteuse et si elle est localisée dans le Calvados et la Seine-Maritime elle est considérée non plausible. La Cistude d'Europe, quant à elle, sera considérée comme douteuse dans l'Orne et non plausible ailleurs. Pour la Grenouille des champs si elle est localisée en Seine-Maritime, elle est considérée douteuse, et dans les autres départements, elle sera considérée non plausible.

LISTES 3 À 7 : LISTE DES ESPÈCES AVEC LES COTATIONS DE RARETÉ DÉPARTEMENTALES ET LES DIFFICULTÉS D'IDENTIFICATION

Liste des espèces par département et cotation de rareté :

Calvados : Triton alpestre, Triton palmé Triton ponctué, Salamandre tachetée, Triton crêté, Triton marbré, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Crapaud commun, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille verte commune, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Vipère péliade.

Eure : Triton alpestre, Triton palmé, Triton ponctué, Salamandre tachetée, Triton crêté, Alyte accoucheur, Sonneur à ventre jaune, Pélodyte ponctué, Crapaud commun, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille verte commune, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Lézard des souches, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre d'Esculape, Vipère péliade.

Orne : Triton alpestre, Triton palmé, Triton ponctué, Salamandre tachetée, Triton crêté, Triton marbré, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Crapaud commun, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille verte commune, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Lézard des souches, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Vipère aspic, Vipère péliade.

Seine-Maritime : Triton alpestre, Triton palmé, Triton ponctué, Salamandre tachetée, Triton crêté, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Crapaud commun, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille verte commune, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Lézard des souches, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Coronelle lisse, Vipère péliade.

Manche : Triton alpestre, Triton palmé Triton ponctué, Salamandre tachetée, Triton crêté, Triton marbré, Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette verte, Grenouille verte commune, Grenouille de Lessona, Grenouille agile, Grenouille rousse, Lézard à deux raies, Lézard des murailles, Lézard vivipare, Orvet fragile, Couleuvre helvétique, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Vipère aspic, Vipère péliade.

Les amphibiens

	Calvados	Eure	Orne	S-Maritime	Manche
Triton crêté	Assez commun	Commun	Assez commun	Assez rare	Assez rare
Triton marbré	Rare	Absent	Rare	Absent	Assez commun
Triton ponctué	Assez commun	Commun	Assez commun	Commun	Rare
Sonneur à ventre jaune	Absent	Très rare	Absent	Absent	Absent
Alyte accoucheur	Commun	Assez rare	Assez commun	Commun	Très commun
Pélodyte ponctué	Très rare	Très rare	Très rare	Très rare	Rare
Crapaud calamite	Très rare	Très rare	Très rare	Rare	Rare
Rainette verte	Commun	Assez rare	Commun	Rare	Commun
Grenouille agile	Commun	Très commun	Très commun	Assez commun	Assez rare

Les espèces non mentionnées dans le tableau ci-dessus sont assez communes à très communes dans tous les départements : la Salamandre tachetée, le Triton alpestre, le Triton palmé, la Grenouille verte commune et la Grenouille rousse.

Les reptiles

	Calvados	Eure	Orne	S- Maritime	Manche
Lézard des souches	Absent	Rare	Très rare	Très rare	Absent
Lézard à deux raies	Très rare	Rare	Rare	Très rare	Rare
Lézard des murailles	Assez rare	Assez commun	Assez commun	Assez rare	Rare
Lézard vivipare	Commun	Assez rare	Commun	Assez commun	Commun
Orvet fragile	Commun	Commun	Assez commun	Assez rare	Très commun
Coronelle lisse	Rare	Assez rare	Assez rare	Assez rare	Assez rare
Couleuvre verte et jaune	Absent	Très rare	Absent	Absent	Absent
Couleuvre d'Esculape	Très rare	Très rare	Assez commun	Très rare	Très rare
Vipère aspic	Absent	Absent	Très rare	Absent	Absent
Vipère péliade	Assez commun	Assez commun	Assez rare	Commun	Assez commun

La Couleuvre helvétique est commune à très commune dans tous les départements.

La répartition de : Crapaud commun, Crapaud épineux et Grenouille de Lessona est inconnue à ce jour dans les départements Normands bien que ces espèces sont considérées comme indigènes à la Normandie.

Difficultés d'identification

Les espèces difficiles à identifier sont :

Chez les amphibiens :

- l'Alyte accoucheur (confusion possible avec le Pélodyte ponctué, voire de jeunes Crapauds communs) ;
- le Pélodyte ponctué (confusion possible avec l'Alyte accoucheur, voire de jeunes Grenouilles vertes) ;
- le Crapaud commun (à partir de 2012, les données de Crapauds communs désignent *Bufo bufo* et non plus *Bufo bufo bufo* et *Bufo bufo spinosus* ; les risques de confusion sont importants avec le Crapaud épineux *Bufo spinosus*) ;
- le Crapaud épineux (confusion possible avec le Crapaud commun) ;
- la Grenouille de Lessona (confusion possible avec la Grenouille verte commune, voire une jeune Grenouille rieuse) ;
- la Grenouille verte commune (confusion possible avec la Grenouille de Lessona, voire la Grenouille rieuse) ;
- la Grenouille agile (confusion possible avec la Grenouille rousse) ;
- la Grenouille rousse (confusion possible avec la Grenouille agile).

Chez les reptiles :

- le Lézard des souches (confusion possible avec le Lézard à deux raies) ;
- le Lézard à deux raies (confusion possible avec le Lézard des souches) ;
- le Lézard des murailles (confusion possible avec le Lézard vivipare) ;
- le Lézard vivipare (confusion possible avec le Lézard des murailles) ;
- la Vipère aspic (confusion possible avec la Vipère péliade) ;
- la Vipère péliades (confusion possible avec la Vipère aspic).

PRÉCISIONS :

1. La règle de 10 km de distance entre la nouvelle observation et une station connue de l'espèce est appliquée en utilisant, pour le calcul de distance les centroïdes des situations.
2. Les exceptions (cas non prévus dans les règles définies dans ce document) vont être envoyées automatiquement à la validation manuelle avec une notion 'non traitée'.
3. Une station connue de l'espèce est définie comme une entrée comportant dans le champ O_VALI une de 2 notions suivantes :
« validée (ODIN) » données validées dans le processus de validation automatique,
« validée (ANBDD/OBHEN) » données validées manuellement et les données de l'Observatoire Batracho-Herpetologique

STRUCTURE PRODUCTRICE DE CE PROTOCOLE :



L'Observatoire Batracho-Herpétologique Normand (OBHEN)

a été créé en 2005 à l'initiative du CPIE du Cotentin dans un objectif d'étude et de conservation des espèces de reptiles et d'amphibiens des 5 départements normands.



Il coordonne les actions de la SHF en Normandie. Il a également reçu la marque d'Observatoire Local de la Biodiversité de l'Union Nationale des CPIE.

Il assure les missions suivantes: collecte d'informations; réalisation d'expertises; formation; animation d'un réseau d'acteurs impliqués dans la préservation des amphibiens et des reptiles.

L'ANBDD :



L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable

a pour ambition de contribuer à la reconquête de la biodiversité

normande. Pour cela, elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

ANBDD.FR

PARTENAIRES ET FINANCEURS :

